

leur choix environnemental, par rapport à d'autres types d'emballages, dans le sens où leur production a une empreinte carbone nettement moindre, comme confirmé par le magazine **Géo** en janvier 2020 : "Le remplacement du plastique par des matériaux alternatifs pourrait être encore pire pour l'environnement".

En effet, selon l'étude Denkstatt* de 2011, si tous les emballages plastiques étaient remplacés par d'autres matériaux :

- **La masse des emballages** serait en moyenne multipliée par **3,6**
 - **La consommation d'énergie** sur le cycle de vie serait multipliée par **2,2**
 - **Les émissions de gaz** à effet de serre seraient multipliées par **2,7**
- Il va de soi que la production, à la Réunion, participe encore à l'amélioration du bilan environnemental, par rapport à l'importation (bilan carbone / transport).

Il ne s'agit pas, ici, d'affirmer une supériorité globale du matériau plastique : chaque matériau d'emballage a ses qualités propres qui correspondent à des applications précises, selon la technicité, l'esthétique et le prix recherchés.

En ce qui concerne le recyclage, les entreprises qui utilisent des emballages financent en grande partie la collecte, le tri et le recyclage au travers du dispositif légal de REP (Responsabilité Élargie du Producteur), par une contribution légale. En revanche, la pollution engendrée par les rejets



Recyclage des chutes de production.

de produits plastiques dans la nature reste un véritable fléau contre lequel il faut se battre de manière résolue et efficace : c'est notre responsabilité à tous, producteurs et consommateurs, d'instaurer un cycle de vie circulaire pour les plastiques, pour que soit résolu le problème de la dispersion des déchets plastiques, dans l'environnement terrestre comme marin.



Granulés de polyéthylène recyclé.



Sacs poubelles recyclés.

*Denkstatt et Plastics Europe. L'impact du cycle de vie des emballages plastiques sur la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre en Europe.